

# Soirée Bowling du 27 mars 2012

## Conditions générales

1. Cette soirée est organisée par Pierre-Olivier MAZEN à titre personnel et non par le CLLEF. **Le CLLEF ne pourra en aucun cas être tenu responsable** de quelque problème que ce soit.
2. **Les mineurs seront sous la responsabilité des parents** durant tout le temps de la soirée. Aucun encadrement pour les enfants n'est prévu.
3. Les participants à la soirée seront responsables du matériel qui leur sera confié par le bowling.
4. Les participants seront responsables de leurs effets personnels durant le temps de la soirée.
5. L'inscription à la soirée sera confirmée (par e-mail) une fois que le règlement du prix de la soirée aura été reçu.
6. Une fois l'inscription confirmée, il sera possible d'annuler et de se faire rembourser jusqu'à 15 jours avant la soirée. Passée cette date, il ne sera pas garanti que l'organisateur pourra rembourser les participations.
7. En cas d'annulation du fait de l'organisateur **l'intégralité de la somme ne pourra pas forcément être remboursée** car cela dépendra notamment du montant de la dédite auprès du bowling.
8. Le nombre de place étant limité par le nombre de pistes de bowling disponibles ainsi que par la taille des locaux, les dates d'inscription feront foi si nous venions à refuser certains participants.
9. Le règlement intérieur de bowling interdit le port de jogging ou de survêtement, **y compris pour les enfants**. Veillez donc à respecter cette contrainte vestimentaire car ça ne sera pas négociable auprès de l'établissement et vous seriez contraint de ne pas participer à la soirée.
10. La soirée n'est accessible qu'aux judokas licenciés à Francheville en 2010-2011 ou 2011-2012 et à leur famille.